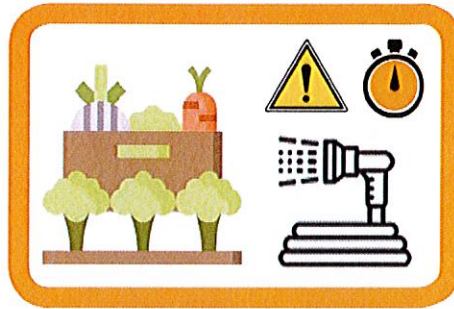


Mesures de restrictions à respecter

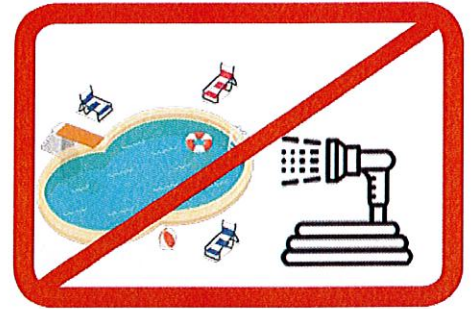
Niveau alerte renforcée



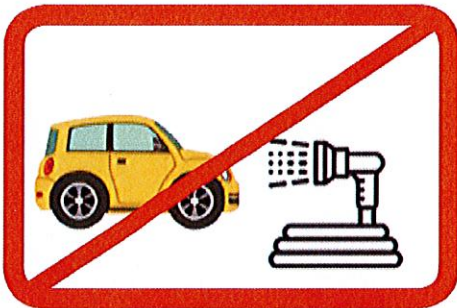
Interdiction d'arroser
les pelouses
les massifs fleuris
et les espaces verts



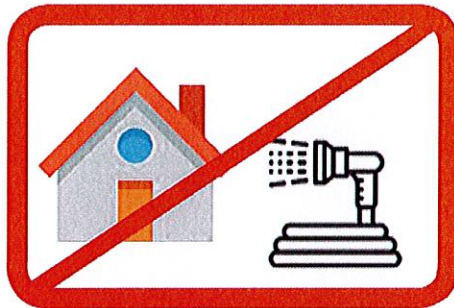
Interdiction d'arroser
les jardins potagers
entre 9h et 20h



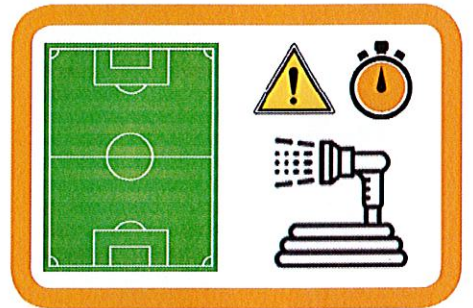
Interdiction
de remplir et de vidanger les plans d'eau
de remplir les piscines privées (de plus d'1 m³)
sauf lorsque ce remplissage est lié à la sécurité de l'ouvrage
ou des utilisateurs (remise à niveau sous condition de
la présence d'une bêche) ou sauf lors de la mise en service
pour réception de travaux (si les travaux ont débuté
avant les 1^{ères} restrictions).



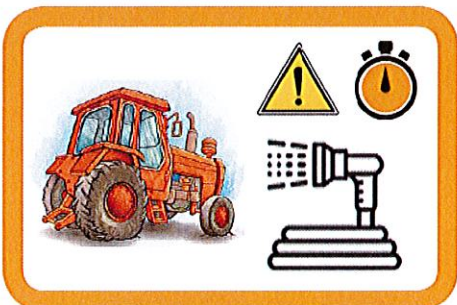
Interdiction de laver
les véhicules
en dehors des stations professionnelles de lavage
équipées d'un système de recyclage ou d'un lavage
à haute pression, sauf pour les véhicules ayant une
obligation réglementaire, technique et les organes
liés à la sécurité.



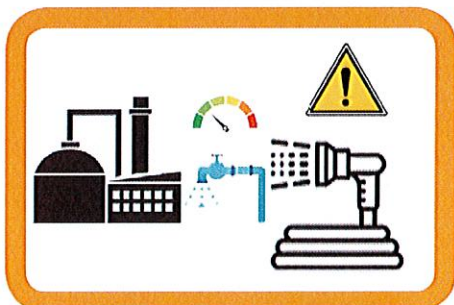
Interdiction de nettoyer
les façades, toitures, trottoirs et
autres surfaces imperméabilisées
sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise
de nettoyage professionnelle.



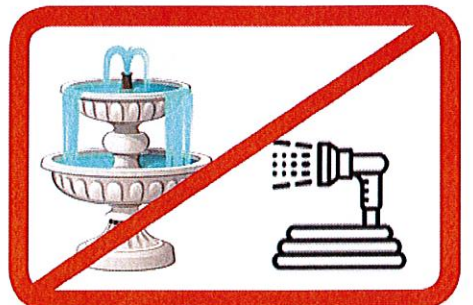
Interdiction d'arroser :
- entre 11 h et 18 h les terrains de sport,
les stades, les établissements équestres,
(l'arrosage est réduit au maximum)
- les golfs (à l'exception des « greens et départs » réduit
au strict nécessaire entre 20 h et 8 h)



Restriction
de l'irrigation agricole
consultez l'arrêté sur
www.oise.gouv.fr



Réduction de la
consommation industrielle
à l'arrêté cadre sécheresse départemental et aux
arrêtés préfectoraux d'autorisation en vigueur
www.oise.gouv.fr



Interdiction d'alimentation des
fontaines publiques d'ornement
en circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement
possible.



Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages
et la cartographie des niveaux par bassin sur le site internet des
services de l'État dans l'Oise.

